



Genève, le 9 novembre 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

Département de la sécurité, de la population et de la santé

Début de la campagne de vaccination contre la variole du singe

Le vendredi 11 novembre, la pharmacie de l'armée livrera 4000 doses de vaccin contre la variole du singe aux quatre cantons les plus touchés de Suisse (Zurich, Genève, Bâle et Vaud). Les vaccinations pourront débuter à Genève dès le 15 novembre 2022. Le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels sur le terrain se réjouissent de cette nouvelle.

Vaccination à Genève

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 15 septembre 2022. 550 personnes sont inscrites à ce jour et les inscriptions sont toujours possibles. Les rendez-vous sont attribués selon le principe "premiers inscrits, premiers vaccinés". Les personnes concernées recevront prochainement un SMS leur indiquant l'heure et la date de rendez-vous de la première dose, ainsi qu'un numéro de téléphone pour toute question. La vaccination est gratuite.

Des précautions et une sécurité rigoureuses

Tout a été mis en place pour proposer l'accueil professionnel, bienveillant et respectueux auquel tout citoyen a droit. Un accent particulier a été mis sur la confidentialité, afin de réduire les risques d'*outing* accidentel pour la population concernée. De plus, comme pour toutes données médicales et vaccinales, les informations concernant cette vaccination sont confidentielles et soumises à des exigences de sécurité élevées.

A qui recommande-t-on ce vaccin?

La vaccination contre la variole du singe est recommandée aux personnes qui ont la plus haute probabilité de se faire infecter par ce virus. Ainsi le public cible, tel que défini par l'OFSP, est:

- HSH (les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) multipartenaires et personnes trans* multipartenaires;
- personnes risquant d'être exposées au virus de la variole du singe pour des raisons professionnelles et malgré un équipement de protection (personnel médical, personnel de laboratoire spécialisé, etc.);
- personnes ayant eu des contacts à risque avec des personnes malades mais n'ayant pas encore développé la maladie.

Les limites de la vaccination: une mesure parmi d'autres

Le but de la vaccination contre la variole du singe est d'interrompre les chaînes de transmission, de diminuer la sévérité de la maladie et de protéger les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes et personnes à risque de faire des complications graves s'ils s'infectent).

Toutefois, comme pour toute épidémie, la solution ne réside pas dans un seul produit ou dans une mesure isolée. C'est l'application d'un ensemble de mesures qui permet d'éviter d'attraper la maladie, de la transmettre et de limiter le nombre de contaminations.

La vaccination contre la variole du singe est une mesure parmi d'autres: elle protège en partie, mais pas à 100%. Il est nécessaire de continuer à être prudent. En cas de symptômes, par exemple, il est conseillé de couvrir les lésions, d'éviter tout contact intime et de faire un test.

Pour rappel, on guérit généralement spontanément de cette maladie et la plupart du temps les symptômes sont légers à modérés. Mais certaines personnes ont ressenti de très fortes douleurs et ont dû être hospitalisées. La variole du singe n'est donc pas une maladie à prendre à la légère.

Contexte

La présente épidémie de variole du singe a été signalée, au niveau mondial, au début du mois de mai 2022. Six mois plus tard, on estime qu'environ 80'000 personnes ont été infectées par ce virus. En Suisse, le premier patient a été signalé le 19 mai 2022. On dénombre à ce jour 546 cas confirmés en laboratoire sur tout le territoire national, pour 76 à Genève. Les tendances cantonales et nationales suivent la même courbe que la tendance mondiale, avec un net ralentissement du nombre de nouveaux cas diagnostiqués.

Le 24 août 2022, le Conseil fédéral avait annoncé la commande de 100'000 doses de vaccins contre la variole du singe, dont 40'000 pour les cantons; le 14 octobre 2022, l'OFSP a confirmé l'arrivée imminente des vaccins en Suisse.

Cet été, dès l'annonce de l'achat de doses, la direction générale de la santé à Genève a anticipé et commencé l'organisation de la vaccination: information (à la population en général et aux personnes ayant des pratiques à risque en particulier), logistique, proposition aux personnes éligibles et planification des rendez-vous. Cette organisation est le fruit d'une collaboration étroite entre différents services de l'Etat et avec les différents acteurs et partenaires sur le terrain, dont le centre de santé Checkpoint, un service de l'association Dialogai et les spécialistes des HUG.

Pour en savoir plus:

- Toutes les informations sur la variole du singe en ligne.
- Toutes les informations sur la vaccination contre la variole du singe en ligne et les FAQ sur la vaccination.

Pour toute information complémentaire: M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DSPPS, T. 079 935 86 75.